

4PHIL

Société par actions simplifiée au capital de 1 234 190 euros
Siège Social : 23, rue du Beaulieu
26760 MONTELEGER
823 766 266 RCS ROMANS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 24 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Et le vingt-quatre octobre à dix-huit heures,

Monsieur Jean-Yves PHILIBERT, associé unique et Président de la société "**4PHIL**", société par actions simplifiée au capital de 1 234 190 euros, dont le siège social est à MONTELEGER (26760) – 23, rue du Beaulieu, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de ROMANS sous le numéro 823 766 266 ;

Lequel expose que les décisions à prendre ce jour concernent :

- Transfert du siège social,
- Modifications corrélatives des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Et prend ensuite les décisions suivantes :

Ceci exposé, l'associé unique a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de transférer le siège social de MONTELEGER (26760) – 23, rue du Beaulieu à MONTELEGER (26760) – 14, allée du Parc et ce, à compter de ce jour.

En conséquence, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL » : *le premier alinéa de cet article est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :*

« Le siège social est fixé à : MONTELEGER (26760) – 14, allée du Parc »

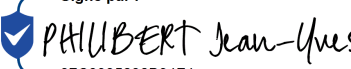
Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs à la gérance et au porteur d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Plus rien n'étant à délibérer de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été clos et signé, après lecture, par l'associé unique et Président.

Monsieur Jean-Yves PHILIBERT

Signé par :

37C8935232B34F4...